

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 33 (1892), p. 49-54

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1892__33__49_0

© Société de statistique de Paris, 1892, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2. — FÉVRIER 1892.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 1892.

SOMMAIRE. — Allocutions de M. de Crisenoy, président sortant, et de M. Th. Ducrocq, président pour l'année 1892 ; création imminente d'une chaire de statistique à la Faculté de droit de Paris. — Nécrologie : M. Petitbien et M. Emile de Laveleye. — La Statistique de l'industrie minérale. — La Machine à recenser de Vienne : MM. Cheysson et Bertillon.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Jules DE CRISENOY.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté, M. DE CRISENOY se lève, et prononce l'allocution ci-après :

Allocution de M. de Crisenoy, président sortant.

MESSIEURS,

Le moment est venu où je dois remettre la présidence dont vous m'avez honoré il y a un an. Mais avant de le faire, il me reste un double devoir à remplir : devoir de reconnaissance à votre égard, devoir de cordiale déférence à l'égard de mon honorable successeur.

La confiance que je vous exprimais l'année dernière en prenant place à ce fauteuil n'a pas été trompée. Vos sympathies ont facilité ma tâche ; elles l'ont rendue singulièrement agréable, et je vous en remercie bien sincèrement. Je remercie également les collègues qui y ont été plus étroitement associés, notre secrétaire général et notre trésorier, dont comme moi et avant moi mes prédécesseurs ont apprécié l'exactitude, le dévouement et les services. Chacun de nous du reste les voit à l'œuvre. Je les remercie non pas seulement en mon nom, mais au vôtre et au nom de la Société de statistique que je représente encore en ce moment, pour cette nouvelle année de labeur et de soins qu'ils lui ont consacrée.

C'est aussi en votre nom, au nom de vous tous, de tous nos collègues présents et absents que je souhaite la bienvenue à notre nouveau président. L'éminent professeur, l'auteur

de tant d'ouvrages et de travaux qui sont devenus classiques, l'orateur dont la parole a souvent éclairé nos débats, le collègue assidu de nos réunions, était naturellement désigné à vos suffrages et son choix s'imposait à nous. Je suis très heureux, très honoré de l'avoir pour successeur, et je lui souhaite une présidence bien remplie et féconde, féconde par l'augmentation du nombre de nos collègues, aussi bien que par l'importance et les résultats de nos travaux, féconde en un mot pour le développement et la prospérité de notre chère Société.

Et maintenant, Messieurs, je cède le fauteuil de la présidence à M. Ducrocq et je reprends ma place au milieu de vous. (*Vifs applaudissements.*)

En venant prendre place au sein de l'assemblée, M. de Crisenoy reçoit les félicitations empressées de ses collègues.

Après une courte suspension, la séance est reprise sous la présidence de M. Th. Ducrocq, qui prononce l'allocution suivante :

Allocution de M. Th. Ducrocq, président.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Ma première parole en prenant la place à laquelle m'ont élevé vos suffrages, doit être l'expression de ma gratitude pour mon prédécesseur et pour vous.

Pour mon prédécesseur, non seulement en raison de l'extrême bienveillance avec laquelle il vient de me transmettre ses pouvoirs, mais aussi pour le zèle et la distinction avec lesquels il a su les exercer, préparé qu'il était par les hauts postes successivement occupés par lui dans l'administration de notre pays. La communauté de nos études me rend cette succession encore plus douce, et augmente aussi la dette de remerciements que je vous dois à tous.

Une fois encore, vous qui faites la statistique, vous donnez à l'un de ceux qui n'ont que le mérite de s'en servir, le grand honneur de le placer à votre tête.

Vous qui représentez tous les services publics dans les œuvres multiples de cette science d'État par excellence, aussi variées que les faits sociaux que vous constatez et rendez saisissables pour tous; vous qui avez découvert ou perfectionné les méthodes, créé des procédés, élevé des monuments à la statistique, vous appelez à l'insigne honneur de vous présider d'abord, et de prendre place ensuite sur le tableau des anciens présidents de la Société, l'un de ses membres qui ne savent qu'aimer à la fois votre Société et votre science, et apprécier sa haute portée économique, morale et sociale.

Je vous en rends grâce, Messieurs et chers Confrères.

Mais quand je jette les yeux sur ce tableau d'honneur de vos anciens présidents, je me demande si ce n'est pas à d'autres circonstances, plus encore qu'à mes efforts pour utiliser la statistique au profit de la science du droit, que je dois vos suffrages.

Dans cette liste en effet, à côté d'hommes d'État morts ou vivants, de membres de l'Institut et, parmi eux, d'administrateurs et d'ingénieurs éminents, de publicistes et savants de tout ordre, et de chefs des plus importants services de la statistique, je vois d'illustres professeurs. Mais ils appartiennent tous au Collège de France surtout, et aussi à l'École des mines, à l'École des arts et métiers, à d'autres encore. Aucun n'appartient à ces grandes Facultés qui forment le corps universitaire de l'enseignement public supérieur, à Paris et dans toute la France.

Je tiens à grand honneur d'être le premier professeur de Faculté ainsi comblé par vous. Vous avez voulu sans doute témoigner du vif intérêt que vous attachez à l'introduction de la statistique dans l'enseignement public des Facultés.

Cela n'empêchera pas de l'introduire également ailleurs ou de l'y développer ; mais son absence serait une grave lacune dans l'enseignement universitaire ; et, des cinq ordres de Facultés, la théologie, le droit, la médecine, les sciences et les lettres, quel est celui dans lequel la statistique n'a pas sa place naturelle ? Science sœur de l'économie politique, science morale et politique comme elle, auxiliaire indispensable comme elle de toutes les branches du droit et de leur histoire, elle a, comme elle et à côté d'elle, sans les exclure d'autres milieux, sa place marquée dans les Facultés de droit.

Et c'est ici, Messieurs et chers Confrères, que vous me permettez bien de dire qu'entre ces idées, vos suffrages, et certains faits législatifs de l'heure présente, il y a des coïncidences, qui, fortuites peut-être, n'en ont pas moins leur prix.

Il y a quelques années, la Société de statistique adressait au Gouvernement le vœu qu'il fût créé à Paris une chaire de statistique. J'avais l'honneur de prendre part à la délibération de votre conseil relative à l'émission de ce vœu important. Si ma mémoire est fidèle, nous laissions, et il convenait en effet de laisser au Gouvernement le choix du siège même de la création sollicitée. Or, il se trouve que les destinées de l'enseignement national sont entre les mains d'un membre éminent de la Société de statistique de Paris, que nous avons vu plus d'une fois à nos séances, et qui nous a donné, à des titres divers, plus d'une preuve d'intérêt dévoué à la science que vous représentez. Il se trouve qu'en même temps cet éminent confrère est un docteur distingué de la Faculté de droit de Paris, dont l'esprit est ouvert et directement préparé à tous les progrès de l'enseignement et de la science. J'avais l'occasion de vous dire, dans votre dernière séance, que M. le Ministre de l'instruction publique avait pris l'initiative de la création à la Faculté de droit de Bordeaux d'un cours de statistique. M. Léon Bourgeois a voulu faire beaucoup plus, et réaliser le vœu par vous émis. Dans le projet de budget pour l'exercice 1892, il a obtenu l'insertion d'un crédit nouveau pour la création, non plus d'un cours complémentaire et provisoire, mais d'une chaire magistrale, d'une chaire de statistique, à la Faculté de droit de Paris. Le Parlement a fait droit à cette juste demande du Gouvernement ; les deux Chambres ont voté ce crédit et nous allons incessamment lire au *Journal officiel* le décret du Président de la République portant création de cette nouvelle chaire à la grande école de la place du Panthéon.

Permettez-moi, Messieurs, d'applaudir à cette création à un double titre (c'est la coïncidence, peut-être fortuite, dont je parlais tout à l'heure), comme Président de la Société de statistique et comme professeur à la Faculté de droit de Paris.

Permettez-moi aussi de vous en féliciter, puisque c'est le succès complet de la démarche par vous faite, et dont il vous restera toujours l'honneur d'un grand service rendu à la science.

La portée de cette création peut être considérable. Après la création de la chaire d'économie politique à Paris, des chaires similaires ont été successivement créées dans les Facultés de droit de province, au lieu et place de cours temporaires d'abord institués. Il est permis d'espérer, d'abord, que ces cours de statistique se généraliseront comme à Bordeaux, et, ensuite, que leur transformation en chaires suivra. Le succès de ce nouvel enseignement pourra grandement contribuer à hâter ces heureux résultats, de manière que la France n'ait rien à envier sous ce rapport à aucun autre pays.

Tout cela est en germe dans le décret que nous attendons.

Le dévouement de l'administration de l'instruction publique aux intérêts de votre science s'est ainsi manifesté avec éclat, et votre conseil voudra sans doute examiner bientôt s'il n'y aurait pas lieu, et dans quelle forme, d'adresser à notre éminent confrère, M. Léon Bourgeois, l'expression de la profonde gratitude de la Société de statistique de Paris.

Je viens de parler du conseil de votre Société, Messieurs, et c'est à lui que je vous demande la permission de m'adresser plus spécialement en terminant. Pour un nouveau Président, il est l'appui nécessaire, et pour vous, il est l'unique espoir des prospérités

toujours croissantes de notre Société. Sans lui le Président ne peut rien ; avec son concours il peut tenter tout ce qui est utile, le réaliser, ou vous le proposer. Aussi dès à présent, et devant vous, je tiens à dire que j'ai confiance dans l'accomplissement de la tâche que vous avez bien voulu me confier, parce que je sais que je puis compter sur ce concours dévoué pour tout ce qui touche les intérêts de la science et de la Société de statistique.

Mais je sens que pour cette tâche et pour mes forces, une coopération intermittente, à intervalles éloignés, ne suffit pas, et dès sa première et prochaine séance, je me propose de le prier de vouloir bien admettre et régler le principe de ses réunions périodiques et mensuelles.

Éclairé ainsi et soutenu de tant d'expériences, de lumières et de dévouements de vos anciens présidents et de vos présidents futurs, nous serions bien malheureux de ne pouvoir assurer la prospérité grandissante de cette Société, qui est notre lien commun, et nous est chère à tous. (*Applaudissements prolongés.*)

M. le Président annonce à la Société la perte par elle faite depuis sa dernière séance de deux de ses membres. L'un est M. Petitbien (Joseph-Théodore), membre titulaire de la Société depuis 1869, mort à Blénod-lès-Toul (Meurthe-et-Moselle), sa ville natale, le 27 décembre 1891. Géomètre-arpenteur au début de sa carrière, M. Petitbien, comme expert des ponts et chaussées, lors de la construction de la ligne de chemin de fer de Paris à Strasbourg, a été à ce titre l'un des collaborateurs des compagnies concessionnaires. Il avait acquis dans son pays d'origine une honorable popularité, et l'arrondissement de Toul l'élut pour son représentant à la Chambre des députés dans trois élections successives, en 1876, en 1877 et en 1881. Le second membre dont la Société doit déplorer la perte est M. de Laveleye (Émile-Louis-Victor), membre associé étranger, décédé le 3 janvier 1892, près de Namur, en Belgique. En raison de la grande place occupée dans la science par les travaux de M. de Laveleye, M. le Président donne lecture d'une notice détaillée qui sera insérée *in extenso* au Journal de la Société. Il rend hommage à la mémoire des deux membres que la Société vient de perdre et prie leurs familles d'agréer l'expression des plus vifs regrets de la Société, dans des termes accueillis par des marques unanimes de sympathie.

Il est procédé à l'élection de plusieurs membres :

Sont élus **membres titulaires**, sur la présentation de MM. Hartmann et Vannacque :

M. le D^r HERVÉ, professeur à l'École d'anthropologie, secrétaire adjoint du Conseil supérieur de statistique.

Sur la présentation de MM. Th. Ducrocq, Cheysson et Liégeard :

M. PASQUIER-VAUVILLIERS, rédacteur à la Caisse des dépôts et consignations.

Sont élus **membres correspondants**, sur la présentation de MM. Ducrocq, Levasseur et de Foville :

M. VITAL-CUINET, secrétaire général de la Dette publique ottomane, à Constantinople ;

M. FRÉDÉRIKSEN, ancien professeur d'économie politique à l'Université de Copenhague, ancien membre du Parlement danois.

Dans la correspondance figurent des lettres de remerciement, pour leur nomination récente, de MM. Fontaine, Toqué, Fleury et Burrel.

M. le Président communique une lettre par laquelle M. Levasseur exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance et présenter à la Société une carte relative à la diminution de la population dans 56 départements et à son augmentation dans 32 départements de 1886 à 1891. M. le Président priera M. Levasseur de vouloir bien faire cette communication à la prochaine séance.

En l'absence de M. Keller, qui sera prié d'en faire le compte rendu détaillé, M. le Secrétaire général fait une rapide analyse de la *statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur en 1890*, offert à la Société par M. le Ministre des travaux publics, et donne la nomenclature des autres ouvrages ou documents, français et étrangers, qui lui ont été adressés dans le courant de janvier (1):

M. YVERNÈS dépose sur le bureau, au nom de M. Auguste Bosco, une brochure sur *La Criminalité en Italie d'après la Statistique pénale du Royaume, pour l'année 1889*. Il rappelle que M. Bosco, secrétaire à la Direction générale de statistique d'Italie, est un des collaborateurs les plus utiles de M. Bodio. M. Yvernès regrette que la France en soit encore, pour la publication des comptes généraux de la justice, à l'année 1888; car il y aurait eu certainement des comparaisons intéressantes à faire entre les deux pays.

L'ordre du jour appelle une communication de M. E. Cheysson sur la machine à recenser de Vienne.

L'on sait déjà (2) que ce que Jacquard a fait pour le tissage de la soie, un Américain, M. Hollerich, l'a fait pour le dépouillement des bulletins de recensement, en réalisant ainsi une économie notable et une grande accélération de travail. Les bulletins individuels, établis en Autriche d'après les feuilles de ménage, sont ici remplacés par de petits cartons perforés à la mécanique et la totalisation des résultats ainsi traduits s'obtient électriquement, au moyen d'une série de cadrans dont les aiguilles avancent tour à tour selon que les trous pratiqués dans les fiches laissent passer le courant. En même temps que les aiguilles tournent, des espèces de boîtes aux lettres juxtaposées s'ouvrent l'une après l'autre et les cartons vont s'y distribuer dans l'ordre voulu, prêts à se mettre en marche et à agir sur les cadrans.

C'est cette machine assez compliquée que M. Cheysson a entrepris de décrire avec sa lucidité habituelle. Cette communication fera l'objet d'un article spécial, qui sera très prochainement publié dans notre Bulletin.

En terminant, M. Cheysson exprime le vœu que, pour les recensements futurs, la France adopte, à l'exemple de l'Autriche et de l'Italie, le système du dépouillement central. On éviterait ainsi de nombreuses erreurs et on serait à même d'adopter une machine semblable à celle de Vienne, ou plus parfaite encore, ce qui permettrait de mener à bonne fin cette vaste opération avec toutes les garanties de célérité et d'exactitude possibles. (*Applaudissements.*)

M. le Dr Jacques BERTILLON demande la permission d'ajouter à ce que vient de dire et de dire si bien son éminent confrère, quelques observations qui lui sont personnelles. Lors de son récent séjour à Vienne, il a voulu se rendre compte, *de visu et de manu*, de l'ingénieuse machine dont on vient de parler. Partisan du progrès, il ne méconnaît pas les avantages de cet appareil, mais il lui trouve néanmoins quelques

1. Voir page 80.

2. Voir le numéro de décembre 1891, p. 403.

défauts. C'est ainsi que la première opération, celle qui consiste à distraire des feuilles de ménage les bulletins individuels et d'en traduire les indications sur les fiches, ne laisse pas d'être difficile et longue, c'est à peine si l'on peut établir de 100 à 120 cartons par heure. La pose des cartons dans les boîtes offre également des difficultés, car l'on n'obtient pas toujours la coïncidence des trous, coïncidence nécessaire pour le passage du courant électrique et la marche régulière des cadrans. Mais ce sont là d'assez faibles inconvénients que l'on pourra corriger par une plus longue pratique et qui n'en laissent pas moins subsister les avantages principaux de la machine.

Revenant aux feuilles de ménage, M. Bertillon reconnaît que si les bulletins individuels sont plus avantageux pour le dépouillement, ces feuilles offrent l'avantage de bien préciser quelle est par exemple la profession du chef de famille, tandis qu'il y a incertitude à cet égard, quand on doit mentionner cette profession sur les bulletins de chacune des personnes qui la composent. On sera donc obligé d'en revenir à la feuille de ménage, lorsqu'on se servira d'une machine, dans l'opération du recensement.

Personne ne demandant plus la parole, M. le Président l'offre à M. Coste, pour la communication qu'il a fait inscrire à l'ordre du jour, mais sur l'observation de M. Coste que l'heure est trop avancée pour lui permettre d'entrer dans les développements nécessaires, sa lecture est renvoyée à la prochaine séance.

Sont ajoutées à l'ordre du jour déjà fixé, les deux communications ci-après :

Le Mouvement de la population française de 1886 à 1890, par M. Aug. Vannacque.

Les Banques d'émission, par M. Pierre des Essars.

La séance est levée à 11 heures.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le 28 novembre dernier, sous la présidence de M. L. Aucoc, la séance publique annuelle dans laquelle sont proclamés les résultats des divers concours ouverts par l'Institut et les noms des lauréats.

Nos lecteurs savent que sur le prix de 3,000 fr. fondé par M. Wolowski, destiné à récompenser « le meilleur ouvrage d'économie politique, finances ou statistique qui aura été publié dans les six années qui auront précédé la clôture du concours », une récompense de 2,500 fr. a été décernée à M. Alfred Neymarck.

M. le Président de l'Académie des sciences morales et politiques, dans le discours qu'il a prononcé, s'est exprimé dans les termes suivants sur les travaux de M. Alfred Neymarck :

« L'Académie, a dit M. Aucoc, a jugé que les travaux économiques et financiers de M. Neymarck, qui ont pour base des recherches scientifiques à la fois étendues et solides, méritaient une large récompense. Aucun fait considérable ne s'est produit depuis dix ans en finance et en économie politique, aucune question importante n'a été soulevée ou dans les débats des pouvoirs publics ou dans la presse, sans que la plume alerte et toujours prête de M. Neymarck en ait fait l'objet d'un examen sérieux. Si ces travaux sont, pour la plupart, de peu d'étendue, ils portent tous l'empreinte d'un esprit éclairé et indépendant, et ils ont contribué efficacement, comme le livre plus ancien de M. Neymarck sur Turgot, à répandre les plus saines doctrines économiques. L'Académie leur décerne une récompense de 2,500 fr. »
